

Développement Economique - Kiosque d'Or - Projet d'installation à Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Kiosque d'Or est une société filiale d'ITM Marchandises International, elle-même filiale d'ITM Entreprises, holding du Groupement des Mousquetaires, connu également sous le nom de Groupement Intermarché.

Le Groupement des Mousquetaires est un groupement d'indépendants ; c'est l'un des quatre grands groupes de la distribution en France. Il est également présent dans la CEE et s'implante en Europe de l'Est.

Il dispose de 3 300 points de vente, à travers diverses enseignes : Intermarché, Bricomarché, Vêtimarché, Stationmarché, Ecomarché, CDM, Procomarché, Relais des Mousquetaires, Marché des Mousquetaires, Restaumarché et Bistrot du Marché.

La Société ITM Marchandises International est chargée des approvisionnements du groupement. Kiosque d'Or est la filiale créée pour assurer l'approvisionnement et la logistique en bijoux et horlogerie.

Après avoir testé avec succès le marché sur une quarantaine de points de vente, la société a obtenu l'accord du groupement pour développer cette activité en France et à l'étranger.

Afin de maîtriser les coûts et les produits, la Société Kiosque d'Or devient fabricant. A ce titre, elle assurera la création de ses produits commercialisés sous ses marques de fabricant, à partir de la matière première qu'elle achètera (or, argent...).

Cette qualité de fabricant ne lui interdit pas les achats directs ni la sous-traitance, la société a déjà des relations commerciales avec des entreprises de Besançon, relations qui devraient bénéficier de l'accroissement d'activité prévu.

Sous réserve d'obtention d'aides de la part des collectivités territoriales, la Société Kiosque d'Or envisage d'installer à Besançon l'ensemble de ses structures (direction, création, commercial, administratif, stockage, préparation, exposition, logistique...).

Dans ces conditions, le Directeur de la société pourrait s'installer sur place dès le mois de juin 1997, afin de commencer le recrutement des collaborateurs nécessaires.

L'installation de l'entreprise se traduira, dans les trois ans, par la création d'au moins 30 emplois à Besançon, dont 15 la première année.

L'incidence sur l'emploi local sera toutefois plus élevée, compte tenu de l'importance de la sous-traitance (fonctionnement de la société, approvisionnements divers, gravures, adaptations, réparations et surtout sous-traitance auprès des fabricants locaux).

Kiosque d'Or s'engage à louer un local de 1 300 m² environ, situé chemin des Planches (anciens bâtiments BULLETT Industries). Un bail commercial sera signé avec la Société Vector.

La partie bureaux du bâtiment est utilisable rapidement ; par contre des travaux de réfection (à la charge du bailleur) et d'aménagement (à la charge de Kiosque d'Or) sont nécessaires dans la partie des anciens ateliers utilisés. Le montant de ces derniers s'élève à 1,4 MF HT, non compris les équipements de travail (1,6 MF environ).

Afin de permettre l'implantation de la Société Kiosque d'Or à Besançon dans les conditions énumérées ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'apporter le soutien financier de la Ville au titre de l'immobilier d'entreprise pour une somme de 372 000 F représentant le coût de la première année de location (somme à verser mensuellement au bailleur) à imputer sur le chapitre 92.90.6132.30200 abondé par un transfert de crédit du chapitre 92.90.65748.30200,

- de solliciter auprès de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs des aides financières. En cas d'accord, ces aides seront inscrites en recettes au chapitre 92.90.7472.7473.7475.30200 et réaffectées en dépenses au compte 92.90.61522.30200 (travaux de bâtiments), les crédits étant repris au BS de l'exercice courant,

- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes à intervenir.

LE MAIRE : Les structures Kiosque d'Or sont actuellement implantées sur environ 40 villes de France. Comme cela est indiqué dans le rapport, cette implantation créera d'ici 3 ans 30 emplois, peut-être plus si, comme le souhaitent les responsables de Kiosque d'Or que j'ai reçus tout à l'heure avec Claude JEANNEROT, cette filiale arrive à créer 300 points de vente de bijouterie - horlogerie dans les Intermarchés de l'hexagone.

M. JEANNEROT : Je crois, Monsieur le Maire, que vous avez dit l'essentiel. Simplement, je voudrais que le caractère de bonne nouvelle n'échappe à personne dans cette assemblée car c'est une très bonne nouvelle pour nous. Nous travaillons sur ce dossier depuis trois mois. C'est une implantation d'importance : Kiosque d'Or est une filiale d'Intermarché, du groupement des Mousquetaires qui installe son siège social à Besançon avec simplement trois emplois parisiens qui seront importés à partir du 1^{er} juin et dès cette date, le siège social installé à Besançon dans les anciens locaux BULLET, chemin des Planches va procéder au recrutement des premiers collaborateurs sur Besançon.

Je voudrais également souligner le fait qu'actuellement Kiosque d'Or, c'est 40 points de vente, sachant qu'il y a un potentiel au sein du groupe Intermarché de 3 200 points de vente. Voyez tous les développements qu'il est possible d'espérer et quand on parle de 30 emplois sur les deux premières années, nous sommes là en effet sur un scénario minimum.

Je voudrais aussi souligner l'incidence sur l'emploi local qui sera relativement élevée compte tenu de l'importance de la sous-traitance puisque Kiosque d'Or s'adresse auprès de divers fournisseurs, en particulier en bijouterie, mais aussi en horlogerie et je crois que cela méritait d'être souligné. Voilà les points essentiels de ce projet. Encore une fois c'est une très bonne nouvelle, chacun devra l'apprécier à sa juste mesure.

M. LE MAIRE : Ce qui est intéressant, c'est les motivations qui ont poussé Kiosque d'Or à venir à Besançon car deux autres lieux avaient été retenus : la région parisienne et Lyon. Ils ont choisi Besançon, pourquoi ? Parce que l'image de Besançon, c'est la précision, l'horlogerie, les microtechniques. Ils ont tenu à venir dans une région dont la qualité de la main-d'oeuvre (connaissance, compétences) est reconnue et dont l'image est très présente dans tout l'hexagone. Des maisons comme Maty, comme Decerny qui font un excellent travail dans ce domaine sont des éléments de comparaison. Ils nous ont expliqué comment ils avaient fait le choix de Besançon en allant à Villers-le-Lac essayer de revoir un marché avec une entreprise. Ils ont reconnu et je tiens à le souligner, la célérité de notre Service Economique, notamment de son chef de service bientôt à la retraite, Louis MARTIN. Chaque fois que je rencontre des chefs d'entreprise, on me cite Louis MARTIN et je le remercie. Effectivement, il a beaucoup fait dans le cadre de cette implantation.

M. BONNET : On ne peut que se réjouir d'une telle annonce et voir des Mousquetaires arriver. Ce sera peut-être utile au développement de notre ville, on ne sait pas qui est D'Artagnan. J'avais une question un petit peu d'élu pinailleur : dans le premier document qui nous a été remis, il était question de solliciter le District et là il n'en est plus question. Pourrait-on savoir pourquoi ?

M. LE MAIRE : Parce que le District a inscrit la possibilité de venir en aide pour les implantations économiques dans les différentes communes du District et que cette proposition n'a pas été retenue par la Préfecture qui estime qu'il faut revoir de plus près les vraies compétences du District en matière économique. C'est le premier dossier du District qui intervient dans cette aide à des créations d'entreprises et cela ne convient pas aux autorités de l'Etat. Nous reverrons donc prochainement les compétences du District en ce domaine.

M. JEANNEROT : Juste une remarque complémentaire pour tranquilliser l'assemblée. Nous avons souhaité qu'avant que ce dossier soit soumis à notre assemblée, il soit présenté à la Préfecture parce qu'il me semblait important que soit vérifiée effectivement la légalité de notre intervention.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie - Emploi - Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 mai 1997.